



Union Confédérale des
Médecins Salariés de France (UCMSF)
65, rue d'Amsterdam
75008 PARIS
www.smisp.fr



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Paris, le 16 décembre 2015

Le Président du SMISP

à

Monsieur le Secrétaire général des
ministères chargés des affaires
sociales

14, avenue Duquesne,
75350 PARIS 07 SP

Objet : Réflexions et propositions du SMISP-UNSA sur l'avenir des MISP

Monsieur le secrétaire général,

Lors d'une rencontre au printemps 2015, nous avons eu l'occasion de vous exposer la nature de nos interrogations sur l'avenir du corps des MISP. Nous avons évoqué avec vous et M. Blondel l'éventualité d'une mise en extinction du corps. Malgré la qualité de nos échanges, il ne vous avait pas été possible de nous apporter une réponse précise sur les perspectives s'attachant à un corps de médecins de santé publique, fonctionnaires de l'Etat. Nous vous avons expliqué alors que, dans ces conditions, toute évolution statutaire ou simplement de gestion du corps devait être précédée d'une réflexion stratégique destinée à répondre à la question de l'intérêt pour l'Etat de conserver des MISP dans ses effectifs. Nous nous étions séparés en convenant que la production d'une telle «doctrine d'emploi» par le ministère de la santé dans un délai de quelques mois serait une base précieuse pour tout dialogue à venir.

Nous n'avons pas à ce jour été destinataires d'un document apportant des réponses à nos questions. Nous imaginons bien que l'actualité chargée a pu retarder les travaux nécessaires. Aussi et bien qu'il soit de la prérogative exclusive du ministère de fixer un tel cadre, avons-nous

élaboré notre propre réflexion en associant le plus largement possible nos collègues MISIP à ce travail, qui prend aujourd'hui la forme d'un document synthétique que nous vous transmettons ici.

Ainsi que vous pourrez le constater, après avoir rappelé la nature et les raisons de notre questionnement sur l'avenir de la profession, nous nous sommes attachés à essayer de définir ce que peut être l'utilité d'un corps de médecins de santé publique, fonctionnaires de l'Etat. Nous terminons en formulant quelques propositions d'évolution destinées à garantir la pérennité du corps en accroissant son attractivité. Divers leviers d'action sont envisagés, qu'il s'agisse d'organisation générale, avec une perspective clairement interministérielle, de revalorisation matérielle, y compris touchant le régime indemnitaire, de modalités de recrutement, avec la volonté d'une forte exigence sur ce point et, enfin, de formation, initiale et continue, pour laquelle des évolutions importantes sont possibles.

Nous vous transmettons donc ces éléments et nous nous permettrons de reprendre contact avec vous d'ici quelques semaines afin de connaître votre sentiment à ce propos. Nous sommes, comme à l'accoutumée, à votre entière disposition pour participer à tout chantier que vous estimeriez utile de mener.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos salutations les meilleures.



Dr Jacques RAIMONDEAU

Président du SMISP

Copies :

Monsieur le directeur du cabinet de Madame la ministre de la santé

Monsieur le directeur des ressources humaines